

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de Février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents :** Mmes BETARD - VRIGNAULT - THEVENOT - THOMAS  
MM. CRABEIL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD - VERDON - TURPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes excusées :** SOULLARD Francine représentée par N. BETARD  
ALBERT Sylviane

**Absent :** BLUTEAU Gaël

**Secrétaire :** TURPEAU Stéphane

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Vote des Comptes de Gestion 2018 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
3. **Vote des Comptes Administratifs 2018 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
4. **Situation sur le recensement de la population 2019**
5. **Résiliation du marché de fourniture « étude d'implantation, fourniture, installation, formation et maintenance d'un panneau lumineux » pour faute du titulaire**
6. **Compte rendu commission « salles »**
7. **Prise de décision des demandes des associations de l'OGEC Ecole Saint-André et le Foyer des Jeunes « Le Dynamique »**
8. **Avenant n°01 au marché de travaux « salle de repos et du personnel »**
9. **Avenant n°01 « Marché de voirie » rue du Paradis**
10. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 31 Janvier 2019.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Février. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle règle a été instaurée au Restaurant Scolaire concernant le gaspillage alimentaire. La Mairie a informé les parents.
- Validation du devis BATY SARL d'un montant de 420.29 € TTC pour les travaux de carrelage à l'Eglise.

### *2) Vote des Comptes de Gestion 2018 (Commune, Assainissement, Lotissement)*

Le Conseil Municipal constate que les comptes de gestion 2018 relatifs au budget principal, assainissement, lotissement, dressés par Monsieur MOUTARD, receveur à La Châtaigneraie, sont conformes et n'appellent aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes de gestion 2018 pour les budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

### 3) *Vote des Comptes Administratifs 2018 (Commune, Assainissement, Lotissement)*

Monsieur le Maire n'assiste pas au vote et sort de la salle. Le Conseil, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents, adopte **les comptes administratifs 2018**.

#### ➤ **Affectation du résultat :**

##### ***Budget principal :***

Excédent de fonctionnement 2018 :	467 890.05 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	349 334.03 €

##### Affectation :

▪ au compte 1068 en recette d'investissement :	349 334.03 €
▪ au compte 002 en recette de fonctionnement :	118 556.02 €
▪ au compte 001 en dépense d'investissement :	148 065.13 €

##### ***Assainissement :***

Excédent de fonctionnement 2018 :	34 919.11 €
-----------------------------------	-------------

##### Affectation :

▪ au compte 002 en recette de fonctionnement :	34 919.11 €
▪ au compte 001 en recette d'investissement :	10 058.09 €

##### ***Lotissement :***

Excédent de fonctionnement 2018 :	0 €
-----------------------------------	-----

<u>Affectation</u> au compte 002 en fonctionnement :	0 €
--	-----

### 4) *Situation sur le recensement de la population 2019*

Monsieur le Maire présente le bordereau de clôture du recensement 2019 qui vient de se terminer ; celui-ci annonce 1303 bulletins individuels récoltés contre 1294 en 2014. Donc, Monsieur le Maire confirme que la population reste stable, mais que les résultats officiels seront connus en juillet (étudiants et logements non enquêtés).

### 5) *Résiliation du marché de fourniture « étude d'implantation, fourniture, installation, formation et maintenance d'un panneau lumineux » pour faute du titulaire.*

Monsieur le Maire signale au Conseil que, suite à la publication du marché de fourniture « étude et implantation d'un panneau lumineux » l'entreprise LUMIPLAN dont le siège est situé à PARIS a été retenue pour la tranche ferme « étude d'implantation » et que le document unique a été signé le 9 Octobre 2018.

Il informe qu'il y a lieu de procéder à la résiliation de la tranche ferme du marché qui nous lie au motif que cette entreprise n'a pas respecté ses obligations contractuelles.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir l'offre suivante dans l'ordre du tableau du Rapport d'Analyse des Offres, soit l'entreprise COCKTAIL VISION de LA ROCHE-SUR-YON pour un coût de 14 900 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de résilier la tranche ferme du marché « étude d'implantation, fourniture, installation, formation et maintenance d'un panneau lumineux » avec l'entreprise LUMIPLAN qui n'a pas respecté ses obligations contractuelles.
- **APPROUVE** la proposition de Cocktail vision pour un montant de 14 900 € HT, pour ce même marché « étude d'implantation, fourniture, installation, formation et maintenance d'un panneau lumineux »
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

*6) Compte rendu commission « salles »*

Nathalie BETARD présente les nouveaux tarifs appliqués pour l'Espace Concordia et la salle Ostarperia étudiés à la Commission du 20 février dernier. Effectivement il a été constaté que l'Espace Concordia est très occupé par les gens hors commune car le prix est très attractif, ce qui pénalisait les Tardierois. La Commission propose de fixer les tarifs ci-dessous, à savoir l'augmentation des tarifs hors commune pour l'Espace Concordia et la baisse de ceux de la Salle Ostarperia pour les Tardierois :

Espace Concordia	Tarif commune		Hors commune	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Salle 1 jour	105,00 €	130,00 €	210,00 €	235,00 €
Week-end 2 jours	150,00 €	190,00 €	300,00 €	340,00 €
Vin d'honneur	80,00 €	105,00 €	160,00 €	185,00 €
Réunion entreprise	85,00 €	110,00 €	170,00 €	195,00 €
Sépulture	Gratuité	Gratuité	40,00 €	40,00 €

Salle Ostarperia	Tarif commune		Hors commune	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Manif à but lucratif (belote, Loto)	110,00 €	140,00 €	180,00 €	210,00 €
Théâtre, séances, disco, concert, diner dansant, spectacle	220,00 €	250,00 €	380,00 €	410,00 €
Manif à but humanitaire, caritatif	100,00 €	130,00 €	200,00 €	230,00 €
Vin d'honneur (bar)	80,00 €	110,00 €	100,00 €	130,00 €
Vin d'honneur (salle complète)	100,00 €	130,00 €	140,00 €	170,00 €
Réunion famille 1 jour	150,00 €	180,00 €	300,00 €	330,00 €
Réunion famille 2 jours	250,00 €	300,00 €	450,00 €	495,00 €
Mariage 3 jours	450,00 €	510,00 €	580,00 €	640,00 €
Réveillon St Sylvestre 2 jours		600,00 €		800,00 €
Professionnel restauration	300,00 €	330,00 €	350,00 €	380,00 €
Réunion professionnelle	130,00 €	160,00 €	160,00 €	190,00 €
Réunion association	50,00 €	80,00 €	80,00 €	110,00 €

Après discussion, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de fixer les tarifs ci-dessus pour l'Espace Concordia et la Salle Ostarderia à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

*7) Prise de décision des demandes des associations de l'OGEC Ecole Saint-André et el Foyer des Jeunes « Le Dynamî'c »*

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de financement d'un feu d'artifice des Associations OGEC Ecole Saint-André et le Foyer des Jeunes le Dynamî'c pour leurs manifestations respectives du 22/06 et 20/07.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **EST FAVORABLE** de financer le feu d'artifice de l'association OGEC Ecole Saint-André en attribuant une subvention à hauteur de 1 300.00 € pour leur manifestation « Vendée Pédalo du 22/06/2019 »
- **S'ENGAGE** à attribuer la même somme au Foyer des Jeunes en 2020 à l'occasion de la cinquième édition de leur course à obstacles.

*8) Avenant n°01 au marché de travaux « salle de repos et du personnel »*

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas assez d'éléments sur ce sujet, donc il sera reporté au prochain conseil municipal.

*9) Avenant n°01 au marché de voirie « rue du Paradis »*

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas assez d'éléments sur ce sujet, donc il sera reporté au prochain conseil municipal.

*10) Questions diverses*

A La Tardière, le 28/02/2019

Le Maire,  
Damien CRABEIL

